

Réponse du Conseil administratif à la question écrite du 25 novembre 2020 de M. Vincent Milliard: «Plan lumière de la Ville».

TEXTE DE LA QUESTION

Le plan directeur communal 2020 adopté en 2009 incluait un plan lumière. Ce plan lumière avait, notamment, pour objectif une réduction de 35% de la consommation d'électricité par rapport à la consommation de 2009 (qui représentait 19,8% de la consommation électrique figurant au budget de la Ville, soit 16,5% des dépenses globales de la Ville)¹.

Quel est le bilan que l'on peut tirer, aujourd'hui, de ce plan lumière?

Est-il prévu d'en élaborer un nouveau? Si oui, tiendra-t-il compte des nouveaux objectifs climatiques et environnementaux de la Ville (et du Canton) et inclura-t-il des nouveaux enjeux (par exemple pollution lumineuse, politiques d'éclairage «gender friendly»)?

En vous remerciant d'avance pour vos réponses.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Bilan du plan lumière 2009-2020

Le bilan global du plan lumière 2009-2020 est très positif. Il a notamment permis de diminuer la consommation électrique de l'éclairage public de 42% (la consommation étant passée de 8,3 GWh en 2009 à 4,8 GWh en 2019).

Ces importantes réductions sont notamment dues aux remplacements de plus de 5000 luminaires peu performants. Cette large rénovation a également permis de limiter la pollution lumineuse, les nouveaux luminaires n'émettant plus de lumière directement vers le ciel.

Par ailleurs, la grande majorité des nouveaux luminaires possèdent un abaissement préprogrammé (-40% de l'éclairage) entre 20 h ou 22 h et 6 h du matin. Cela permet de réduire la facture énergétique et de limiter les nuisances lumineuses, tout en garantissant le confort des usagers-ères.

Révision du plan lumière 2021-2030

Un nouveau plan lumière est en cours d'achèvement et sera validé par le Conseil administratif en mai 2021. Par la suite, une information sera faite à la

¹ Fiche A3 du Plan directeur communal Genève 2020: Plan lumière

commission de l'aménagement et de l'environnement et le document sera mis à la disposition de l'ensemble du Conseil municipal.

L'enjeu principal de la révision du plan lumière est de poursuivre les principes généraux du plan lumière 2009-2020, tout en admettant qu'il est dorénavant nécessaire d'aller plus loin que le «mieux éclairer». Aujourd'hui, l'éclairage artificiel se doit d'être pensé de façon à être dosé «au plus juste» et à n'éclairer que ce qui est nécessaire et quand cela est nécessaire.

Les thématiques abordées sont les suivantes:

La biodiversité

Il est possible, même dans une ville avec des quartiers très denses comme à Genève, d'intégrer des dispositions pour mieux préserver la biodiversité. Un travail conséquent avec plusieurs partenaires (Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture HEPIA, Office cantonal de l'agriculture et de la nature OCAN et différents experts en biodiversité) a été mené pendant plusieurs mois. Il a permis d'identifier ce qu'on appelle dorénavant une trame «noire» ou «noctilienne».

Cette trame définit les corridors ou espaces devant être préservés pour la biodiversité à l'échelle d'un territoire. Dès lors, l'ensemble de l'éclairage public du domaine communal de Genève est revu sous le prisme de cette orientation afin d'édicter des recommandations selon les différents lieux. Cela ne veut pas dire que tout un «corridor» sera éteint, mais au contraire, de trouver un meilleur équilibre entre les espaces à préserver de l'éclairage artificiel et ceux qui doivent être accueillants et garantir la sécurité de tous les usagers-ères.

Les usagers-ères

La prise en compte des usagers-ères et usages de l'espace public éclairé est également un axe fort d'attention. Si la sécurité de tous les usagers-ères est un aspect primordial, l'éclairage doit également contribuer à un environnement nocturne le plus égal et accueillant possible (*gender friendly*). En effet, l'espace public diurne ou nocturne doit être accessible au plus grand nombre, quel que soit son genre ou son âge. Cela s'est révélé d'autant plus important ces derniers mois durant lesquels les espaces extérieurs ont été fortement utilisés (fermetures des commerces, restaurants, magasins, etc. en lien avec le Covid-19).

Les mobilités douces

Un des autres enjeux de cette révision est l'amélioration du bon accompagnement de toutes les mobilités douces pour que chacun puisse se déplacer de

nuit, de façon confortable et adaptée. Il s’agit de définir des recommandations, en fonction des zones 20 ou 30, des équipements cyclables mais aussi dans les parcs, ou encore le long des berges de l’Arve et du Rhône.

L’éclairage des monuments/bâtiments

La mise en valeur de certains bâtiments ou monuments emblématiques ou à caractère «remarquable» est conservée en Vieille-Ville et à l’intérieur de la ceinture fazyste. Le plan lumière permet l’illumination de certains bâtiments (liste exemplative) hors de la ceinture fazyste.

Communication-sensibilisation des usagers-ères

Le plan lumière de la Ville concerne l’éclairage du domaine public, propriété de la Ville de Genève. Cependant, la Ville souhaite poursuivre sa communication auprès des privés (commerçants, entreprises ou particuliers) pour lutter de manière plus large contre la pollution lumineuse. Elle va à nouveau s’impliquer, par exemple lors d’événements tels que «La Nuit est belle», en encourageant les privés (commerçants ou particuliers) à réduire l’impact des vitrines, écrans ou enseignes lumineuses sur le domaine public.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La vice-présidente:
Frédérique Perler